

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 27 mars 2019

L'an deux mille dix- neuf et le vingt- sept mars à dix- neuf heures trente ,
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 21 mars 2019

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame COURDE Bernadette, Monsieur GORCE Francois, Monsieur CHEVOLEAU Olivier, Madame DARJO Joele, Madame HELE (CHAMARD) Nicole, Madame THUREAU - BLUMBERG Cecile, Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS Nadine, Madame PROTEAU Isabelle

Absents excusés :

Absents représentés : Madame BOULERNE Jacqueline, Monsieur BERNARD Alain

Absents : Monsieur BROUSSE David, Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur GUERAIN Jean Christophe

Secrétaire : Madame DARJO Joele

- Intervention du Lieutenant GRANDIDIER Martial de la Communauté de Brigade (COB) de Surgères

- 1- Approbation du compte- rendu du conseil du 13 février 2019
- 2- Adoption du compte de gestion 2018
- 3- Adoption du compte administratif 2018
- 4- Affectation des résultats 2018 sur le budget 2019
- 5- Vote des taux d'imposition
- 6- Vote du budget 2019
- 7- Compte rendu du conseil d'école du 14 février 2019
- 8- Tarif location des salles communales aux associations hors commune de Vouhé
- 9- Délibération des subventions accordées aux associations pour 2019
- 10- Adhésion à l' Association des Maires de France (AMF) 2019
- 11- Dossier Eurovia "travaux d'aménagement rue du stade"
- 12- Dossier d'aide sociale
- 13- Animation du dimanche de pâques pour les enfants de la commune
- 14- Permanences des élus
- 15- Programmation du prochain conseil
- 16- Questions diverses

Début de la séance : 19h30

- Le Lieutenant GRANDIDIER Martial de la communauté de brigade de Surgères- Aigrefeuille depuis septembre 2018, est venu se présenter et rencontrer les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, qu'il soit rajouté à l'ordre'e du jour, les points suivants :

- Droit de préemption urbain de la section ZD 153 situé 1 Impasse des Tilleuls
- Droit de préemption urbain des sections C 932 - C 953 - C 954 situées 9 rue du Couvent et rue des Nonnes

~ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu de Maître Marie Claude ROME, notaire à Surgères, une demande d'intention d'aliéner concernant les immeubles situés 1 Impasse des Tilleuls, section ZD 153 et 9 rue Couvent, sections C 932-C 953 et C 954.

Le Conseil , à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

1- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 13 février 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte- rendu du conseil du 13 février 2019.

2- Adoption du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2018.

(délibération n° DEL_13_2019 en annexe)

3- Adoption du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.

(délibération n° DEL_14_2019 en annexe)

4- Affectation des résultats 2018 sur le budget 2019

Les résultats définitifs de l'exercice 2018 est composé comme suit :

- Résultat global de fonctionnement : 73 905,72€

- Résultat global d'investissement : 246 553,52 €

La proposition d'affectation des résultats 2018 sur le budget 2019 :

- Compte 002 "report à nouveau" de la section de fonctionnement en recettes : 73 906€

- Compte 001 "Résultat d'investissement reporté" de la section d'investissement s en recettes : 246 554 €

(Certificat administratif en annexe)

5- Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2019 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières

DECIDE, par 12 voix Pour,

de retenir les taux portés au cadre II "Décision du Conseil Municipal" de l'État intitulé "État de Notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2019", à savoir :

Taxe d'habitation : 9,55 %

Taxe foncière (bâti) :	19,71 %
Taxe foncière (non bâti) :	58,88 %

6- Vote du budget 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget de l'exercice 2019 de la commune de Vouhé,

Délibère et décide,

L'adoption du budget s'équilibrant ainsi :

- En recettes pour la somme de	1 375 047,00 €
- En dépenses pour la somme de	1 375 047,00 €

(délibération n° DEL_16_2019 en annexe)

7- Compte- rendu du Conseil d'école du 14 février 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a assisté au Conseil d'École du RPI Vouhé - Puyravault le 14 février 2019.

Concernant la rentrée scolaire de septembre 2019, les prévisions des effectifs sont à la hausse. De ce fait la possibilité que la classe des élèves de grande section de maternelle soient répartie entre l'école de Puyravault et celle de Vouhé, à été évoquée.

Il appartient à la commune de Vouhé d'étudier cette éventualité, d'évaluer si l'école de Vouhé est en capacité de recevoir ces enfants de moins de 6 ans notamment concernant la prise en charge pendant le temps du repas de la pause méridienne.

8- Tarif location des salles communales aux associations hors commune de Vouhé

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux demandes de plusieurs associations extérieures à la commune de Vouhé, il est nécessaire de créer des tarifs de location des salles communales spécifiques et propose :

Utilisation occasionnelle	10,00 € / demi- journée
Utilisation régulière (1 fois/semaine)	300,00 € / an (10 mois/an)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les tarifs proposés.

9- Délibérations subventions accordées 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

- ADCS OCCE 17 (Coopérative Scolaire de Vouhé)	1 000,00 €
- ASSOCIATION COULEUR JADE	140,00 €
- ASSOCIATION PARENTS ELEVES (APE "Vous et les pirates")	160,00 €

Soit un montant de 1 300,00 €

Cette somme sera prise à l'article 6574 pour un montant total de 1 300,00 €, Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser ces subventions.

10- Adhésion à l'Association des Maires de France (AMF)

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de la part de l'Association des Maires de France (AMF) 85 Boulevard de la République 17076 La Rochelle, une proposition d'adhésion pour l'année 2019.

Cette adhésion propose les services de :

- consultation juridique,
- la représentation de la commune auprès de diverses instances,
- les abonnements aux différentes applications,
- la possibilité aux élus de s'inscrire aux sessions de formations
- s'inscrire au contrat groupe "Protection juridique".

Le montant de cette adhésion annuelle est de 279,44 €, cette cotisation est basée sur le dernier recensement de la population de la commune soit 676 habitants.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Approuve cette proposition,

Autorise Monsieur le Maire a signer les documents nécessaires à cette adhésion.

11- Dossier Eurovia

Monsieur le Maire fait part au Conseil, qu'il a reçu de la part de Maître Loubeyre Isabelle, représentant le cabinet Equitalia Avocats situé au 6 rue Cité de la Traverse à 86010 Poitiers cedex, un protocole transactionnel valant décompte général et définitif avec la société Eurovia concernant les travaux "Aménagement de la rue du stade

La société Eurovia a mis en demeure le maître d'ouvrage concernant la réception des travaux du marché "aménagement de la rue du stade" qui devaient être achevés en mai 2014

Le protocole transactionnel vise à déterminer les devoirs et accords de chaque partie afin de solder ces travaux d'aménagement

Les détails des faits sont évoqués en préambule du- dit protocole

Le Conseil, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré,

- Approuve ce protocole
- Autorise Monsieur le Maire a signer le protocole et les documents nécessaires à ce dossier.

12- Dossier d'Aide Social

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en mairie un dossier d'aide social. Le Conseil décide de donner un avis favorable à cette demande, le dossier sera transmis au service de Délégation Territoriale d'Action Social de Rochefort.

13- Animation du dimanche de Pâques pour les enfants de la commune

La chasse aux oeufs pour les enfants jusqu'en CM2 est organisé dans les jardins de la mairie à partir de 11h le dimanche 21 avril, un verre de l'amitié sera servi.

14- Permanences des élus

Madame PROTEAU Isabelle	le samedi 6 avril 2019
Monsieur CHEVOLEAU Olivier	le samedi 4 mai 2019
Madame DAVID Sophie	le samedi 11 mai 2019
Madame HELE Nicole	le samedi 18 mai 2019
Monsieur le Maire	le samedi 25 mai 2019

15- Programmation du prochain conseil

Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 30 avril 2019 à 19h30 à la mairie en Salle de Conseil.

16- Questions diverses

~ Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal, qu'il va rencontrer la secrétaire de l'association "Vouhé en fêtes".

~ Madame COURDE Bernadette informe le Conseil Municipal que la réunion de réception du chantier des travaux d'extension et de rénovation de l'école de Vouhé a été réalisée en présence de Monsieur DUMET Christophe, architecte du projet, et des représentants des entreprises des travaux le 20 mars 2019.

Des réserves ont été émises lors de cette entrevue.

Levée de la séance : 22h00

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 27 mars 2019

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK.